



Les championnats régionaux jeunes

(journée annuelle de pré-saison du 6 septembre 2014)

CONSIGNES TECHNIQUES

Les catégories de joueurs(euses) concernées par les championnats régionaux « jeunes » sont les catégories d'âges où la formation doit rester la priorité absolue. L'acquisition et la maîtrise des fondamentaux individuels sont primordiales pour préparer nos joueurs de demain et pouvoir renouveler notre élite régionale.

Les consignes qui suivent ne se veulent pas contraignantes, mais des axes de travail pour faire évoluer les jeunes. Elles résultent des constats qui sont faits lors du suivi des championnats mais aussi lors des rencontres que disputent nos sélections régionales (U13, U14 et U15), mais aussi de la décision de la part des entraîneurs des équipes concernées lors de la **journée de pré-saison du 6 septembre 2014**.

A titre d'exemple, si nous souhaitons que, pour nos benjamins la défense demi-terrain soit la défense de base, cela provient de plusieurs constats :

- Très grosse difficulté à gagner le duel lorsque l'on défend sur le porteur de balle par une défense trop éloignée du porteur (absence de pression défensive) ce qui engendre soit la perte du duel en 1c1 par une prise de vitesse de l'attaquant et les conséquences d'une aide systématisée qui souvent se transforme en occupation de la zone réservée. Cette absence d'agressivité entraîne aussi la facilitation des passes car aucune contestation sur le porteur et aucune contestation sur les non-porteurs, là aussi le duel existe en interdisant l'arrivée de la passe à son adversaire.
- une absence de connaissance du repli défensif car le travail de transition (attaque-défense) se fait peu.
- Les défenses « tout terrain » employées dans nos championnats ne cherchent pas à déstabiliser un adversaire de force égale ou légèrement inférieure, mais créer des scores « indécents » face à des équipes faibles en particulier face à des joueurs qui n'ont pas la maîtrise du ballon où les gains de balle se font dès le premier dribble ou la première passe.

Cependant, rien ne vous empêche de travailler la défense tout terrain et de vous en servir sur les moments privilégiés Avec un objectif tactique pour perturber ponctuellement l'équipe adverse.

Benjamins – benjamines :

Défense : Homme à Homme (Fille à fille) sur demi-terrain, aides autorisées (en allant vers la règle des 3 secondes NBA). Le contrôle du porteur de balle sur tout le terrain reste bien entendu autorisé

On **peut utiliser** une défense tout terrain sur de **(très) courtes périodes** dans les cas suivants :

- Revenir au score
- Creuser un écart

Attaque : Privilégier le jeu de relance pour un jeu rapide efficace rapide, le démarquage simple (pas d'écran), le jeu en mouvement et le jeu sans joueur intérieur **fixe**

Minimes garçons et filles :

Défense : Homme à Homme (Fille à fille) sur demi-terrain, aides autorisées (en allant vers la règle des 3 secondes NBA). Le contrôle du porteur de balle sur tout le terrain reste bien entendu autorisé.

On **peut utiliser** une défense tout terrain sur de **(très) courtes périodes** dans les cas suivants :

- Revenir au score
- Creuser un écart

Attaque : Privilégier le jeu de relance pour un jeu rapide efficace

, le démarquage simple, le jeu en mouvement et le jeu sans joueur intérieur fixe (sauf joueur de très grande taille > 1m90)

Cadets et cadettes :

Défense : Libre. Souhait que la défense de zone ne soit pas la défense de base des équipes

Attaque : Libre

JEUNES ARBITRES « CLUBS »

La Ligue Régionale a donné aux clubs pour la deuxième saison la possibilité aux équipes engagées dans les championnats benjamins G et F, minimes G et F de désigner un arbitre « club » pour officier à domicile lors des matchs de son équipe de rattachement.

Un arbitre officiel sera obligatoirement désigné par la CRO pour accompagner ce jeune.

Cet arbitre bénéficiera d'une formation organisée par la ligue régionale tout au long de la saison sportive.

Le jeune portera une tenue distinctive (offerte par la Ligue)

L'objectif de cette opération est triple.

- 1) Trouver une solution au déficit d'arbitres sans contrainte supplémentaire pour les clubs
- 2) Permettre aux clubs de trouver des jeunes qui officieront dans des conditions idéales et ainsi les motiver à l'arbitrage, tout en continuant à jouer.
- 3) Former ces jeunes de manière moins contraignante, tout au long de la saison

Il est demandé aux présidents des associations et aux entraîneurs des équipes de participer à la mise en place et d'aider à la réussite de cette opération :

- En expliquant aux joueurs (euses) les objectifs de l'opération
- En expliquant aux parents, accompagnateurs,.....et en leur demandant la tolérance la plus totale sur les décisions prises.
- En assurant le respect du jeune par l'évitement toute contestation et en ayant une attitude d'éducateur irréprochable

CONSIGNES ARBITRAGE

Catégories benjamins et minimes garçons et filles

Pas de tolérance :

- ◆ sur le marcher (quel que soit le lieu et le moment)
- ◆ les trois secondes
- ◆ la reprise de dribble
- ◆ aucun contact du défenseur sur le porteur de balle
- ◆ interdire le « poussé » sur le démarquage
- ◆ siffler les dribbles irréguliers (position de la main sur le ballon)

Catégories cadets et cadettes

Arbitrage identique aux championnats seniors

Rappel concernant certains points du règlement

1) Encadrement des équipes de jeunes :

De manière à être en conformité avec les règlements généraux de la FFBB dont vous trouverez l'extrait ci-dessous :

Article 314 (Février 98)

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement..... »

Nous vous rappelons les règles appliquées :

- En cas d'absence de l'entraîneur **et si** une personne majeure licenciée (dirigeant, parent) ne peut le remplacer sur le banc le **match ne pourra pas débiter**
- En cas de disqualification (ou d'absence en cours de match) de l'entraîneur et **si** une personne majeure licenciée (dirigeant, parent) ne peut le remplacer sur le banc **le match sera immédiatement arrêté**. La Commission Sportive Régionale sera seule juge de la décision à prendre.

2) Non présentation de licences

Extraits :

- **de l'article 13 des règlements sportifs des championnats, trophées et coupe de France de la FFBB**
- **De l'article 46 des règlements généraux de la LRBN :**

«En cas de non présentation de licence, quel que soit le motif, le joueur devra présenter une pièce officielle dont la liste limitative est fixée ci-après : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Il apposera sa signature dans la case numéro de licence de la feuille de marque. Cet état de fait sera consigné sur la feuille de marque par l'arbitre. L'association ou société sportive sera pénalisée d'une pénalité financière pour licence manquante, sauf dans le cas où le-la joueur-euse présente le duplicata fourni avec la licence accompagné d'une pièce officielle mentionnée ci-dessus. Dans cette situation, le numéro de la licence sera inscrit sur la feuille de marque, sans la signature du joueur..... »

La ligue, dans son article 46, a ajouté :

«Le duplicata de licence muni d'une photo est assimilé à la licence originale..... »

Les règles suivantes sont donc appliquées :

- Un joueur sans licence et ne présentant pas une des pièces officielles indiquées ci-dessus **ne pourra pas** participer à la rencontre.
- En championnat régional, le joueur, présentant le duplicata muni d'une photo, **pourra** participer à la rencontre.

Et cela quelle que soit la catégorie d'âge.

Les arbitres sont chargés de l'application de ces règles.

3) Les Assistants

Un entraîneur peut utiliser un ou plusieurs assistants, **non inscrits sur la feuille de marque**, mais présents sur le banc sous sa responsabilité.

NB : Dans le cadre du présent cahier des charges, l'assistant manager déclaré est entraîneur de fait sur les rencontres.